



T.N.-O.

Faits
du

point

*Territoire et autonomie
gouvernementale*

Processus des groupes de l'Akaiicho

Les négociations du processus des groupes de l'Akaiicho portent sur les terres, les ressources et la gouvernance. Les Premières nations dénées de l'Akaiicho (PND de l'Akaiicho), le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest y participent.

La région et sa population

Les collectivités des membres des PND de l'Akaiicho sont installées sur les rives du Grand lac des Esclaves (appelé Tu Cho par les populations de l'Akaiicho). Il s'agit de la Première nation de Deninu Kue (Fort Resolution), de la Première nation de Lutselk'e (Lutselk'e) et de la Première nation des Dénés Yellowknives (N'dilo et Detah).

Le but des négociations

Les parties au processus des groupes de l'Akaiicho reconnaissent que les Dénés qui vivent dans la région ont conclu un traité avec la Couronne le 25 juillet 1900 à Deninu Kue. Elles n'interprètent pas de la même façon les modalités de ce traité et, dans le cadre du processus des groupes de l'Akaiicho, elles règlent les questions en suspens au sujet des terres, des ressources et de la gouvernance.

La négociation de ce type d'entente est un processus complexe et exigeant qui s'étend sur plusieurs années et comprend de nombreuses étapes. Par des mesures provisoires et des négociations visant à conclure une entente de l'Akaiicho, les parties veulent :

- créer une certitude quant à la propriété et à l'utilisation des terres et des ressources;
- préserver une base territoriale pour les Premières nations dénées de l'Akaiicho;
- reconnaître et protéger les liens spirituels et culturels des Dénés de l'Akaiicho avec la terre, l'eau et les animaux;
- reconnaître la compétence des PND de l'Akaiicho en matière de protection des traditions culturelles et de la langue;
- aider les citoyens de l'Akaiicho, en particulier les jeunes, à améliorer leur qualité de vie et leurs perspectives économiques dans leur territoire traditionnel; et,
- réglementer le développement de façon durable afin que le territoire traditionnel de l'Akaiicho intéresse les investisseurs et les gens d'affaire aujourd'hui et dans l'avenir.



Paul Vecsei



Progrès réalisés jusqu'à maintenant

Février 1997

Un négociateur fédéral en chef est nommé pour étudier les intérêts des populations de l'Akaitcho, du gouvernement du Canada et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les discussions débouchent sur un projet d'entente-cadre.

Mai 1999

Les négociations piétinent. On nomme un négociateur fédéral en chef intérimaire pour établir un consensus en vue de la relance des négociations.

25 juillet 2000

Cent ans jour pour jour après la signature du Traité no 8, les PND de l'Akaitcho, le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest signent une entente-cadre à **Deninu Kue**. Cette entente-cadre fixe le processus, les sujets et le calendrier des négociations auxquelles participeront les trois parties afin de conclure une entente sur les terres, les ressources et la gouvernance.

28 juin 2001

L'Entente sur les mesures provisoires (EMP) de l'Akaitcho est signée à **Lutselk'e**. Elle établit des dispositions temporaires qui précisent le rôle des PND de l'Akaitcho dans la prise de décisions visant la gestion des ressources de leur région pendant que les négociations se poursuivent. Des annexes sont ensuite rédigées pour décrire en détail les dispositions visant les terres domaniales territoriales et fédérales, la gestion des forêts, les permis d'utilisation des terres, les terres de surface fédérales, les parcs territoriaux et les permis d'utilisation des eaux.

Septembre 2001

Début des négociations officielles en vue de conclure une entente de principe (EP).

Février 2004

La directive ministérielle adressée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie précise l'Entente sur les mesures provisoires de l'Akaitcho et donne des instructions concernant sa mise en oeuvre.

21 novembre 2005

Les négociateurs des trois parties signent un protocole provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation.

2 novembre 2006

Les PND de l'Akaitcho et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest annoncent la conclusion d'une entente visant à soustraire à l'aliénation 1034 hectares de terres domaniales territoriales dans les limites de la municipalité de Yellowknife, pour une période de cinq ans.

Questions en cours de négociation

Des séances de négociations ont lieu chaque mois, suivant un plan de travail qui est révisé et mis à jour annuellement. La majorité des séances de négociations du processus des groupes de l'Akaitcho se déroulent sur le territoire traditionnel des PND de l'Akaitcho.

Pour plus d'information :

Pour en savoir plus sur la négociation des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O., consultez le site Web à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt

Pour de plus amples renseignements sur les politiques, les programmes et les services d'AINC en général, visitez le site Web du ministère, à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca

Faits au point sur le territoire et l'autonomie gouvernementale est publié par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T.N.-O. afin d'aider aux résidents du Nord à mieux comprendre certains concepts, ainsi que leur application et leur impact sur leurs vies quotidiennes. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.

Ou communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Communications, commercialisation et consultation
Affaires indiennes et du Nord Canada, Région des T.N.-O.
C.P. 1500, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2R3
Téléphone : 867-669-2576 Télécopieur : 867-669-2715

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits. Ottawa, 2007.
www.ainc-inac.gc.ca

1 800 567-9604 ATME seulement 1 866 553-0554
Version imprimée : QS-Y280-000-FF-A1 Catalogue: R34-9F
Version électronique : QS-Y280-000-EE-A1 Catalogue: R34-9E-PDF
© *Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada*
This publication is also available in English under the title:
NWT Plainfacts on Self-Government